

Absence d'aubettes au nouvel arrêt de tram place de Metz

- le Ministère de la Culture ferait-il la pluie et le beau temps ?

Partisan de la première heure du tramway, déi Lénk Stad ne peut que se réjouir de l'arrivée de ce moyen de transport dans le quartier de la Gare. Pourtant, en attendant la mise en service effective du nouveau tronçon le 13 décembre 2020, force est de constater que parmi les quatre nouveaux arrêts desservis, celui de la place de Metz est dépourvu d'aubettes permettant aux usagers de se protéger des éléments.

Renseignements pris auprès de Luxtram SA, déi Lénk Stad a été surpris d'apprendre que cette mesure résulte d'une intervention du Ministère de la Culture, qui aurait estimé que l'installation d'aubettes à cet emplacement porterait atteinte au statut protégé de certaines parties de la Ville de Luxembourg, inscrits au Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO. Au regard des conditions météorologiques prévalant à Luxembourg, classée 8^e sur la liste des capitales les plus pluvieuses d'Europe, déi Lénk Stad ne saurait accepter cette mesure, la jugeant totalement disproportionnée par rapport aux besoins des usagers. Tout d'abord, la place de Metz ne se trouve pas dans la « zone protégée », mais dans la « zone tampon » de l'UNESCO. Ceci contrairement au Musée national d'histoire et d'art, situé au centre névralgique de la Vieille Ville, dont l'architecture décidément moderne n'a fort heureusement pas heurté l'esprit des experts de l'UNESCO. Ensuite, les aubettes choisies par Luxtram SA sont tout à fait discrètes et ne gêneraient en rien la perspective monumentale voulue par les concepteurs de l'avenue de la Liberté. Et malheureusement, elles ne cacheraient pas non plus les crimes architecturaux qui continuent d'être commis autour de la place de Bruxelles et du bd Royal ...

déi Lénk Stad doute sérieusement que le Ministère de la Culture dispose de pouvoirs surnaturels permettant de bannir à jamais pluie, vent, grêle, et autres agréments caractéristiques de la météo luxembourgeoise des pourtours de la place de Metz.

Aussi demandons-nous à Madame Sam Tanson, Ministre de la Culture, de revenir sur cette position déraisonnable, et de demander à ses services de s'occuper de vraies atteintes au patrimoine architectural, comme p. ex. la pratique consistant à placer des limousines de luxe comme objets publicitaires devant des bâtiments dédiés à la culture.